

Le journal du tri

Triez-le haut et fort !



ÉDITO

Le 1^{er} décembre 2000 débutait la collecte des emballages ménagers.

Grâce au civisme de chacun, l'adhésion à ce système a permis de récupérer 551 tonnes de produits en presque deux ans : chaque habitant y contribuant pour près de 60 kg dans une année.

Depuis le 1^{er} juillet 2002, Saint-Médard est venu grossir les rangs des trieurs avec ses 84 foyers. Les chiffres sont en nette progression, c'est bien la preuve que chacun de nous a compris le bienfait du ramassage et du recyclage de ces matériaux.

Mais nous pouvons mieux faire ; prenons dès aujourd'hui plus souvent le chemin de la déchetterie et, surtout, sortons tous notre caissette jaune le jour du ramassage.

Nous valoriserons au maximum le coût de ce service, nous respecterons davantage notre environnement et celui de nos proches.

*Le président de la commission environnement,
Francis Fedensieu*

Sommaire

Édito p. 1

Le résultat et les aides
Éco-Emballages p. 2

Le dossier :
les briques p. 3

Info'tri p. 4

Les résultats



d'emballages ménagers ont été recyclées grâce à votre geste de tri en vingt-deux mois de collecte sélective (y compris les journaux, magazines). Cela représente :



Plus on trie, moins la collecte sélective coûte.

Éco-Emballages ?

Vous connaissez Éco-Emballages, j'en suis sûr !

C'est le petit signe fléché que vous trouvez sur 99 % des emballages fabriqués.



Il signifie que le producteur de l'emballage (futur déchet) marqué du point vert verse à Éco-Emballages un demi-centime d'euro par emballage fabriqué.

La société Éco-Emballages est le partenaire privilégié de notre collecte sélective pour un conseil technique, une aide sur la communication et un partenariat financier de six ans.

Ces financements nous aident à limiter l'augmentation de la taxe du service de gestion des déchets, une des principales charges de la Communauté de communes.

Parmi ces aides, le soutien à la tonne triée est basé sur l'apport des habitants selon la performance (calculé en kilo par habitant et par an).

Plus on trie et moins la collecte est chère. À ce total du soutien à la tonne triée s'ajoute le soutien sur les mâchefers extraits de l'incinération des ordures ménagères.

Nous sommes au taux plafond pour les boîtes acier, le verre et les bouteilles en plastique ; aussi, l'effort est à faire sur les emballages cartons, les briques alimentaires et les boîtes aluminium (canettes, aérosols, etc.). D'autres aides existent :

- l'aide à la communication locale (guide et journal du tri, animations scolaires...),
- le soutien au démarrage pour les trois premières années de collecte,
- un soutien à la valorisation énergétique (récupération de chaleur de l'incinérateur de Mourenx).

Pour l'année 2001, les recettes de la collecte sélective toutes aides comprises s'élèvent à :

- 24 607,42 € pour le soutien tonne triée, l'aide au démarrage et l'énergie,
- 4 801,39 € pour la communication locale.



Les briques alimentaires

Toutes les briques se recyclent.

Cet emballage complexe est composé de fibres papier-carton, de plastique et d'aluminium.

Lors du recyclage, on sépare ces trois constituants d'une brique pour ne recycler que le papier-carton.

Exception faite du Tectan®, nouveau matériau issu du broyage des briques alimentaires et d'un pressage à chaud. Cette nouvelle matière sert à fabriquer des meubles modernes.

Composition d'une brique

75 % de fibres papier-carton

20 % de plastique

5 % d'aluminium



**En 2 années, grâce à vous,
8,8 tonnes
de briques alimentaires
ont été collectées.
Soient 338 800 briques.**



Pulpage :
broyage et mélange.

Que deviennent les briques collectées ?

Une fois collectées dans votre caissette jaune, elles sont compactées en balles et envoyées vers les papeteries de Bègles pour y être recyclées.

Le pulpage sépare les fibres de cellulose, l'aluminium et le plastique.

La pulpe ainsi obtenue passe alors dans des machines à papier pour donner un papier brut en énormes rouleaux.



En quoi les briques sont-elles recyclées ?

Ces rouleaux partent chez les fabricants d'essuie-tout, de papier toilette, de papier cadeau ou kraft...



Le saviez-vous ?

**1 t de briques recyclées
permet d'économiser
2 t de bois.**



Plus on est de fous, plus on trie...

La commune de **Saint-Médard** a adhéré au 1^{er} juillet à notre système de gestion des déchets ménagers (collecte sélective et ordures ménagères en porte à porte).

Ainsi, la Communauté de communes compte 4 240 habitants trieurs sur les douze communes.



... et moins on incinère !

Sur le premier semestre de l'année, nous avons incinéré 416,08 t d'ordures, soit 9 de moins qu'en 2001 (425,28 t) et 24 de moins qu'en 2000 (440,04 t) pour les mêmes semestres. C'est autant d'économies — 74 € la tonne d'ordures incinérées — et de produits recyclés.

Info tournées

Changement de tournées pour les prochains jours fériés :

- Mercredis 25 décembre 2002 et du Jour de l'An : collectes sélectives **les lundis 23 et 30 décembre** (Arthez-de-Béarn).
- Jeudis 1^{er}, 8 et 29 mai 2003 : collectes sélectives les **samedi 3, 11 et 31 mai**.

Info plastiques : les interdits

En octobre, nous avons étalonné notre gisement de bouteilles plastiques chez notre collecteur et conditionneur CETRAID à Bayonne : il s'est avéré au cours de cette opération que le refus était très faible, mis à part les bouteilles de jus de fruits de marque Pampryl®.

En effet, le repreneur VALORPLAST ne recycle pas ce type de bouteilles plastiques. Quand vous lirez ces lignes, nos collecteurs ne prendront plus cet emballage.

Le courrier des lecteurs

Nous sommes toujours à l'écoute de vos remarques ou de vos suggestions sur le journal ou la collecte sélective.

Adressez vos courriers à :

Journal du tri
Communauté de communes
d'Arthez-de-Béarn
26, rue du Bourdalat
64 370 Arthez-de-Béarn

Pour tout renseignement, le numéro vert (gratuit) de la collecte sélective : **N° Vert 0 800 50 77 01**



Imprimé
sur papier
100 % recyclé.



Communauté de Communes
D'ARTHEZ-DE-BÉARN

Le journal
du tri

CC Arthez-de-Béarn
26, rue du Bourdalat,
64370 Arthez-de-Béarn.
Photos : Communauté de communes d'Arthez-de-Béarn et Éco-Emballages.

Ademe



Agence
de l'environnement
et de la maîtrise
de l'énergie



Directeur de la publication : Philippe Garcia.
Juin 2002.

Dépôt légal n° 96-36, du 12 juin 1996.